ANNEXE I : DEROULEMENT DES COMMISSIONS D’ENTRETIEN DE DIRECTION D’ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE

► Conditions

Peuvent solliciter leur inscription sur les listes d'aptitude les institutrices et les instituteurs ainsi que les professeures et les professeurs des écoles titulaires comptant trois ans de services effectifs en qualité d’enseignant(e) au 1er septembre 2024.

► Dépôt des candidatures

Les candidat(e)s inscrit(e)s sur la liste d’aptitude au titre de l’année 2021, etqui n’ont pas été nommés sur un emploi de directeur, doivent impérativement reformuler une demande d’inscription sur la liste d’aptitude et se présenter aux entretiens de direction afin de solliciter à nouveau leur inscription sur la liste d’aptitude prenant effet au **1er septembre 2024**.

Le dossier de candidature est à remplir en ligne via l’adresse : <https://pia.ac-paris.fr/portail/liste-directeurs> depuis le formulaire au plus tard le lundi 16 octobre 2023.

Le dossier **directeur d’école maternelle ou élémentaire** ci-joint sera complété et transmis à la circonscription pour avis.

Les candidat(e)s remplaçant(e)s de la **brigade adresseront leur dossier à la circonscription de leur école de rattachement.**

Les dossiers de candidature, dûment complétés, devront parvenir au secrétariat de la circonscription le lundi 16 octobre 2023 **au plus tard.**

Les inspectrices et inspecteurs de l’éducation nationale adresseront les dossiers à la division des personnels enseignants du 1er degré public - **bureau DE2**, **bureau 2033**, pour **le vendredi 20 octobre 2023 au plus tard.**

► Convocation aux entretiens

Les entretiens se dérouleront **du mercredi 22 novembre au 30 novembre 2023**.

La convocation sera adressée, par courriel **sur la messagerie académique du candidat (****prénom.nom@ac-paris.fr****)** avec copie à la circonscription. Elle sera présentée, accompagnée d’une pièce d’identité le jour de l’entretien.

► Déroulement de l’entretien

L'appréciation portée par la commission se fondera sur la prestation des candidat(e)s pendant l’entretien et sur l'examen du dossier, complété d’une lettre de motivation.

L’entretien, d’une durée totale de 30 minutes environ, comporte deux parties :

□ 10 minutes pendant lesquelles les candidat(e)s tire au sort trois questions et y répond immédiatement. Ces questions porteront sur les trois domaines suivants :

* les responsabilités pédagogiques,
* les responsabilités relatives au fonctionnement de l’école,
* les relations avec les parents et les partenaires.

□ 20 minutes d’entretien, avec la commission, destiné à approfondir et élargir les sujets abordés.

A cette occasion, seront notamment constatées l’aptitude au dialogue, à l’écoute de l’interlocuteur, à la capacité à exposer et à argumenter.

► Appréciation de la commission

La commission remplira, pour chacun des candidat(e)s, une fiche d’appréciation dûment motivée et signée par chacun de ses membres. Les questions tirées au sort, signées par les candidat(e)s, seront jointes au dossier. Les candidat(e)s recevront la notification des décisions les concernant par courrielsur leur messagerie académique.